

# Avis publics



## DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

### *Demandes d'autorisation de démolir l'immeuble situé au 6825, 1<sup>re</sup> Avenue*

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 4 décembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé au **6825, 1<sup>re</sup> Avenue** et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 2 étages et de 2 logements.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 19 novembre 2019

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement